



Règlement des 24h vélo Folkloriques de Gouy-lez-Piéton

Les 6 et 7 avril 2024

Cette 32^{ème} édition se déroulera, par équipes, durant le week-end des samedi 6 et dimanche 7 avril 2024. Le but de cette manifestation est de promouvoir la santé par le sport en créant, durant un week-end, une véritable concentration de jeunes et familles de tous horizons. Cette 32^{ème} édition est accessible à tous et à toutes dès l'âge de 11 ans accomplis à la date de l'activité. Chaque participant fera toujours preuve de bonne humeur, d'esprit sportif et de fair-play. Il est impératif que cette magnifique manifestation reste conviviale.

1. INSCRIPTIONS

1.1. Date limite d'inscription :

La clôture des inscriptions est fixée au 6 avril 2024 à 11h00. Cependant, nous vous conseillons vivement de procéder à votre inscription, en ligne, avant la date de l'événement afin de pouvoir bénéficier d'une place garantie et, éventuellement, une tente étant donné leur disponibilité limitée.

1.2. Nombre de participants:

Pour des raisons de sécurité, de disponibilité de matériel de comptage électronique et d'emplacements, les inscriptions seront limitées à 31 équipes, sélectionnées dans l'ordre chronologique des **réceptions du paiement** de leur participation.

1.3. Adresse:

Pour être pris en considération, les bulletins d'inscription devront parvenir dûment complétés aux adresses suivantes:

En ligne sur : www.24hgouy.be (rubrique « inscriptions »).

Ou par mail via : info@24hgouy.be

1.4. Participation aux frais:

Le droit d'inscription par personne est fixé à un prix forfaitaire suivant le nombre de personnes inscrites dans l'équipe :

De 6 à 9 personnes : 10€

de 10 à 14 personnes : 9€

15 personnes : 8€.



1.5. Le paiement de la participation:

Pour toute inscription en ligne, **un acompte de 50 €** doit être versé sur notre compte bancaire **BE96 7320 6226 9405** ouvert au nom des « 24 heures vélo de Gouy».

L'**inscription** ne sera **définitive** qu'après le versement équivalent à l'inscription de **tous les membres de l'équipe**.

N'oubliez pas de mentionner le nom de l'équipe ainsi que le nom du chef d'équipe et en communication.

1.6. Disponibilité :

Le responsable de l'équipe doit rester à l'entière disposition des organisateurs durant toute la durée de l'épreuve.

2. RÈGLEMENT DE LA COURSE

Préambule:

L'inscription de toute équipe ou de tout individu implique l'adhésion, sans réserve, au présent règlement et dégage de ce fait les organisateurs des 24 heures vélo de toute responsabilité, tant civile que pénale.

Dès son arrivée sur le circuit, l'équipe (ou le responsable) doit se rendre à la tente d'inscription où les organisateurs donneront le numéro de l'équipe ainsi que son emplacement. Si des participants se trouvent déjà au numéro indiqué par les organisateurs, ceux-ci se donnent le droit de les exclure.

LE PORT DU CASQUE EST
OBLIGATOIRE

2.1. L'équipe:

Chaque équipe doit se choisir un NOM ainsi qu'un chef d'équipe et doit être équipée d'un panneau de 40 cm sur 60 cm avec le nom de l'équipe. Le chef d'équipe devra, à tout moment, être présent et en état de répondre à un appel éventuel de l'organisation.

Les formalités finales d'inscription des participants, vérification générale, tour de reconnaissance éventuel, se feront le samedi 6 avril de 10h00 à 11h30.

2.2. Le vélo:

Chaque équipe disposera, au minimum, d'un vélo, engin à roues, non motorisé, d'une largeur **maximale** de 90 cm, en excellent état de marche, c'est-à-dire comportant **OBLIGATOIREMENT** un avertisseur sonore, des feins, un éclairage avant **et** arrière, à dynamo ou à piles (lampe torche) devant fonctionner entre le coucher et le lever du soleil. Un contrôle sévère sera effectué au départ ainsi qu'en cours de course.

2.3. Le circuit:

Le circuit est long de +/- 2,5 Km et n'est éclairé que partiellement. Il est bon de noter que le parcours comporte une section « hors macadam ».

2.4. La sécurité des participants:

Par ordonnance de Police, à l'exception des riverains du circuit, la circulation des véhicules sera interdite sur l'ensemble du site. L'organisation comportera un service d'ordre. Une antenne médicale sera présente tout au long de l'épreuve.

2.5. Conditionnement de vos aliments et boissons :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités du conditionnement de vos aliments. Un contrôle pour l'hygiène alimentaire par un service agréé peut-être réalisé lors des 24h vélo sur vos aliments. Il est formellement interdit d'utiliser un « frigo-box » pour stocker votre viande. Ce contrôle est indépendant des 24h vélo.

Nous vous rappelons également que la **revente de boissons** en tout genre (softs, alcool, bières,...) est **formellement interdite** sur l'ensemble du site et durant toute la durée de l'événement. Toute infraction à cette interdiction sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de l'équipe.

2.6. Utilisation des appareils électriques durant les 24h vélo:

L'utilisation d'un appareil électrique (lampe, chauffage, halogène, frigo...) doit être conforme à la norme CE et dans un état correct pour son utilisation.

L'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation de ce type d'appareil.

2.7. Utilisation d'appareils sonores durant les 24h vélo :

L'**utilisation** d'appareils sonores du type **baffle audio**, micro, ou tout autre appareil diffusant de la musique ou autres sons est **formellement interdite** durant toute la durée de l'événement, et ce, sur l'entièreté du site. L'utilisation de ce genre d'appareil malgré leur interdiction sera sanctionnée par l'exclusion de l'équipe.



Si vous souhaitez qu'une musique particulière soit diffusée lors de la présentation de votre équipe, veuillez nous en avvertir lors de votre inscription par mail ou via le site web, ou munissez-vous de celle-ci sur clé USB lors de l'événement.

2.8. Programme du week-end :

Samedi 06/04:

10h00 : Inscription des participants, reconnaissance du circuit

10h00 : Ouverture des stands

11h00 : Clôture des inscriptions

12h00 : Présentation des équipes

13h00 : Départ de la course

15h00 : Concours de belotte

20h00 : Blind test musical en équipe

00h00 : fermeture de tous les stands

Dimanche 07/04:

10h00 : ouverture des stands

13h00 : Fin de la course

14h00 : Remise des prix

15h00 : Fermeture des stands

2.9. Relais:

Les changements de coureurs s'effectueront à l'emplacement de l'équipe, désigné par les organisateurs. La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des participants. À cet endroit, les équipes peuvent prévoir un abri pour le matériel (caravane, camionnette, petite tente...) tout en sachant que la superficie disponible est restreinte à +/- 2m sur 5m.

2.10. Nombre d'équipiers:

Le nombre des participants par équipes est fixé à un **minimum** de **6** à un **maximum** de **15**.

2.11. Pénalités:

Cette organisation est une manifestation conviviale sans esprit de compétition. Les organisateurs ou le service d'ordre peut pénaliser une équipe par l'annulation d'un ou de plusieurs tours ou par la disqualification pure et simple d'un concurrent. Toute sanction prise sera sans appel.

Les pénalités seront appliquées pour :

- le non-respect de l'intégralité du parcours défini;
- tout changement d'équipier en dehors des limites prévues;
- le non-respect du site;
- l'utilisation d'un véhicule motorisé;

- le non-respect du port du casque qui est **obligatoire**;
- la non application de la lampe au vélo.

En cas de récidive, l'équipe sera directement disqualifiée.

La conduite dangereuse et agressive, la grossièreté envers les personnes présentes sur le site (organisateur, concurrents, spectateurs ...) ainsi que tout comportement jugé inconvenant par les organisateurs mais également le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification de toute l'équipe.

2.12. Enregistrement des tours:

L'enregistrement des tours se fera, au moins en deux endroits distincts du parcours, au moyen d'un comptage électronique des passages. Un tour sera considéré comme valable lorsque les deux postes auront enregistré le passage de chaque vélo. Un tableau de progression des équipes sera visible régulièrement. Un classement provisoire sera établi et communiqué régulièrement. Seul le classement établi par l'organisation sera pris en compte et ne pourra être discuté.

Le membre de l'équipe portant le badge devra ralentir au maximum lors de son passage dans les deux stands de pointages. Si cette formalité n'est pas remplie, le tour ne sera pas comptabilisé.

2.13. Classement:

Trois classements seront établis selon les critères suivants:

- folklore
- vitesse
- mouvement de jeunesse

Pour participer au classement « folklore », les équipes devront rouler équipées de leur déguisement le samedi de 13h à 14h et le dimanche de 12h à 13h, ainsi qu'au minimum un tour par heure le samedi de 14h à 22h et le dimanche de 9h à 12h.

Le classement « folklorique » sera établi par vote au sein même des équipes. Chaque équipe recevra un bulletin de vote. Il est évident qu'il sera interdit de voter pour sa propre équipe.

2.14. Prix:

Un prix sera attribué:

- aux trois équipes ayant le déguisement le plus original (catégorie « folklore »),
- aux trois premières équipes dans la catégorie « vitesse »,
- aux trois premières équipes dans la catégorie « mouvement de jeunesse »,
- à l'équipe la plus « fair-play »

3. ASSURANCES

3.1 Assurances:

Ne sont pas couverts par l'assurance des organisateurs tout dommage matériel du participant ainsi que le vol.

Les organisateurs ont une assurance responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents, etc.

3.2. Publicité:

Il est strictement interdit aux participants d'arborer toute forme de publicité ou tous signes convictionnels (religieux, politiques ou philosophiques).

Toute équipe désirant arborer une publicité quelconque (calicots,...) devra en obtenir l'autorisation écrite et s'acquitter d'un supplément à l'inscription.

3.3. Internet:

Des photos sont prises pendant les 24 heures vélo et sont diffusées sur notre site Internet.

Aucune poursuite judiciaire ne peut être intentée envers l'organisation pour la diffusion de ces photos. N'hésitez pas à prévenir l'équipe organisatrice si vous ne souhaitez pas apparaître sur les photos prises lors de l'événement.

3.4. Site Internet & Page Facebook :

www.24hgouy.be

www.facebook.be/24hgouy